

DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Titre certifié de niveau 5 — RNCP41991 — éligible CPF

1. Catégorie

Formation certifiante — Management et direction d'entreprise de sécurité privée

Cette formation prépare au Titre « Dirigeant d'entreprise de sécurité privée » (RNCP41991), certification professionnelle de niveau 5 enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle vise à professionnaliser et sécuriser l'accès à la fonction de dirigeant dans un secteur réglementé (Livre VI du Code de la sécurité intérieure) et constitue une étape clé pour obtenir l'agrément dirigeant délivré par le CNAPS.

2. Durée

- **Durée totale : 255 heures**, réparties en 7 modules.
- **Parcours mixte** alternant formation à distance (e-learning, contrôle continu) et travaux pratiques.
- **Formation inter ou intra-entreprise.**

Le calendrier est adapté en fonction des sessions d'examen et des disponibilités du candidat.

3. Tarif

- **5 000 € TTC** pour le parcours complet préparant à la certification.
- **Formation éligible au CPF** (certification RNCP41991).
- **Autres financements possibles** selon votre situation : OPCO, France Travail, financement personnel.
- **Accompagnement administratif** pour le montage du dossier et la convention de formation.

4. Présentation de la formation

Diriger une entreprise de sécurité privée ne s'improvise pas : c'est une activité strictement encadrée par le Livre VI du Code de la sécurité intérieure. Tout exploitant, dirigeant ou gérant doit justifier d'une aptitude professionnelle et être titulaire d'un agrément délivré par le CNAPS. Cette formation apporte l'ensemble des connaissances et compétences nécessaires pour créer, reprendre et piloter une telle entreprise en toute conformité.

Structurée autour de quatre domaines de compétences (juridique et droit du travail, gestion opérationnelle et RH, gestion commerciale et communication, gestion administrative et financière), elle couvre aussi bien la réglementation du secteur que la gestion concrète d'une entreprise : management des équipes, réponse aux appels d'offres, élaboration d'un

business plan, comptabilité, obligations sociales et fiscales. À l'issue, le candidat dispose des outils pour diriger une structure pérenne, conforme et compétitive.

Sources : Fiche RNCP41991 (France Compétences) ; référentiel et programme du certificateur AB SUD FORMATION ; Livre VI du Code de la sécurité intérieure.

5. Public concerné

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant créer, reprendre ou diriger une entreprise de sécurité privée :

- Futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise de sécurité privée.
- Dirigeants, gérants et associés de société de sécurité.
- Cadres et responsables du secteur souhaitant accéder à la fonction de dirigeant et à l'agrément CNAPS.

Et plus largement, toute personne visant la direction d'une structure de sécurité privée dans le respect du cadre réglementaire.

6. Prérequis

L'accès à la formation et à la certification est conditionné, conformément à la réglementation du secteur, par les prérequis suivants :

- **Niveau de qualification** : être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 (baccalauréat) au minimum.
- **Condition de moralité** : présenter un casier judiciaire (bulletin n° 3) vierge.
- **Maîtrise du français** à l'oral et à l'écrit.
- **Condition de nationalité** : être de nationalité française, ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, ou d'un État ayant conclu une convention bilatérale avec la France.

Ces conditions concourent à l'obtention de l'agrément dirigeant délivré par le CNAPS.

7. Objectifs de la formation

La certification atteste la maîtrise de quatre domaines de compétences. À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

Maîtriser l'environnement juridique de la sécurité privée et le droit du travail. Appliquer les textes encadrant le secteur (Livre VI du Code de la sécurité intérieure, code de déontologie, code pénal), contrôler la conformité des cartes professionnelles et autorisations, et appliquer le droit du travail et la convention collective de la branche (IDCC 1351).

Assurer la gestion opérationnelle et des ressources humaines. Structurer et piloter l'activité, recruter et gérer le personnel, planifier les équipes d'agents, conduire les entretiens et les procédures disciplinaires, et piloter la prévention des risques professionnels.

Assurer la gestion commerciale et la communication. Élaborer une stratégie commerciale, prospector et fidéliser les clients, établir devis et offres, répondre à un appel d'offres public ou privé et développer la notoriété de l'entreprise.

Assurer la gestion administrative, financière et comptable. Réaliser les formalités de création ou de reprise, construire et suivre un budget prévisionnel, assurer la comptabilité courante, respecter les obligations sociales et fiscales et piloter la performance financière.

8. Contenu et modules

Programme complet de 255 heures, structuré en 7 modules :

Module 1 — Notions juridiques : droit du travail (40 h)

- Le contrat de travail : conclusion, embauche, rupture.
- Réglementation pénale et infractions en droit du travail.
- Conditions de travail, représentation du personnel, hygiène et sécurité, acteurs institutionnels et rapports collectifs.

Module 2 — Environnement juridique de la sécurité privée (44 h)

- Le Livre VI du Code de la sécurité intérieure : accès à la profession, exercice exclusif, neutralité, armes, uniformes, carte professionnelle.
- Dispositions utiles du Code pénal (légitime défense, état de nécessité, rétention, non-assistance...).
- Libertés publiques, déontologie professionnelle et environnement institutionnel (ministère de l'Intérieur, préfet, CNAPS).

Module 3 — Positionnement de la sécurité privée (40 h)

- Rôle des forces de sécurité publique et de la police municipale.
- Phénomènes criminels, organisation et spécificités du secteur (gardiennage, sûreté aéroportuaire, télésurveillance, transport de fonds...).
- Sécurité incendie (ERP, IGH, SSIAP), formations du secteur, évolutions et environnement européen et international.

Module 4 — Prévention des risques terroristes (11 h)

- Connaître les types de terrorisme, les menaces et les modes opératoires.
- Développer les bons réflexes : détection de comportements suspects, conduite à tenir (colis suspect, alerte, attaque), notions de secourisme tactique.

Module 5 — Équipements et techniques de la sécurité privée (20 h)

- Consignes, mains courantes, équipements de communication et de protection individuelle.
- Protection mécanique et électronique, contrôle d'accès, vidéosurveillance et télésurveillance, intervention sur alarme.
- Équipements de sécurité incendie et procédures d'évacuation.

Module 6 — Management de l'entreprise et des moyens (60 h)

- Création, reprise et rachat d'entreprise ; étude de marché et business plan.

- Approches juridiques (formes de sociétés, statuts du dirigeant), financières (comptabilité, seuil de rentabilité, fonds propres) et analyse des risques.
- Aides et financements, négociation bancaire et communication d'entreprise (interne, externe, de crise).

Module 7 — Capacité à répondre à un appel d'offres (40 h)

- Donneurs d'ordre publics et privés ; recherche et veille des appels d'offres.
- Analyse d'un appel d'offres et décomposition du prix horaire ; rédaction et défense d'une offre.
- Gestion de la relation clientèle, de la sous-traitance, des avenants et des ruptures de contrat ; gestion de projet.

9. Informations pratiques

Modalités d'inscription

Demande de devis. Prise de contact et vérification des prérequis (niveau, moralité, nationalité).

Validation de l'inscription. Confirmée à réception du devis signé et, le cas échéant, de l'accord de financement (CPF, OPCO, France Travail).

Convention de formation. Établie conformément aux exigences légales (objet, durée, contenu, modalités, coût).

Convocation. Adressée au candidat avant le démarrage de la formation.

Modalités d'évaluation

Contrôle continu (e-learning). Chaque module e-learning se conclut par un QCM ; un minimum de 60 % de bonnes réponses conditionne l'accès à l'examen final.

Travaux pratiques. Réalisés pendant la formation et présentés au jury : plaquette commerciale, modèle de facture et de devis conformes, business plan.

Examen final. Épreuve écrite (QCM/QROC, 1 heure, 40 questions sur les 4 blocs) et entretien individuel devant un jury de professionnels. Validation à partir d'une note de 12/20.

Moyens pédagogiques

- Plateforme e-learning et supports numériques.
- Travaux pratiques et études de cas reconstituées (recrutement, gestion de conflit, devis, appel d'offres).
- Documentation remise au candidat.
- Mises en situation professionnelle.

Équipe pédagogique

- Formateurs experts du secteur de la sécurité privée et de la gestion d'entreprise.
- Connaissance approfondie du cadre réglementaire (Livre VI du CSI, CNAPS).
- Compétences pédagogiques reconnues.

Suivi et évaluation

La traçabilité et le suivi pédagogique sont assurés tout au long de la formation :

- Suivi des connexions et de la progression sur la plateforme e-learning.
- Feuilles d'émargement et suivi de présence.
- Évaluations en contrôle continu et examen final.
- Jury composé d'au minimum 3 professionnels du secteur, dont le président.
- Questionnaire de satisfaction remis aux participants.
- Délivrance du Titre RNCP41991 aux candidats déclarés aptes.

Certification et labels

- **Titre « Dirigeant d'entreprise de sécurité privée » — RNCP41991, niveau 5** (NSF 344p, Formacode 42854).
- **Certification enregistrée au RNCP** jusqu'au 27/02/2028 ; certificateur : AB SUD FORMATION.
- **Formation éligible au CPF.**
- **Conforme au Livre VI du Code de la sécurité intérieure** et concourant à l'obtention de l'agrément dirigeant CNAPS.
- **Organisme certifié Qualiopi** au titre des actions de formation.

Notre organisme prépare à cette certification en partenariat avec le certificateur AB SUD FORMATION.

Débouchés et évolution

Le Titre permet d'accéder aux fonctions de direction d'une entreprise de sécurité privée, notamment :

- Dirigeant ou gérant de société de sécurité privée.
- Directeur général ou directeur opérationnel d'entreprise de sécurité privée.
- Responsable d'agence ou adjoint de direction.
- Associé ou mandataire social d'une entreprise de sécurité privée.
- Responsable de la sécurité d'un site événementiel.

Codes ROME associés : K2503 (Sécurité et surveillance privées), K2502 (Management de sécurité privée), M1302 (Direction de petite ou moyenne entreprise).

Important : il s'agit d'une certification professionnelle de niveau 5 (Titre RNCP), et non d'un simple certificat de formation. L'agrément autorisant effectivement à diriger une entreprise de sécurité privée reste délivré par le CNAPS, sur la base notamment de cette aptitude professionnelle.